Exposition aux ondes des antennes-relais - Une situation préoccupante qui mérite une politique sérieuse

2026-05-09 18:46:24

Communiqué de presse du 10 avril 2025

La simulation des expositions aux antennes-relais mise en ligne par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) révèle une situation préoccupante. Le nombre d'espaces publics potentiellement soumis à des niveaux supérieurs à la valeur d'attention de 6V/m est sans commune mesure avec le nombre de points atypiques détectés jusqu'à présent par le dispositif de mesure à la demande. Nos associations demandent un plan pluriannuel hiérarchisé et doté de moyens pour leur résorption.

Le projet **« Simulations France Entière »** développé par l'ANFR et mis en ligne le 10 avril 2025, est intégré au cadre du Plan national santé environnement 4 et plus précisément à son action 8, c'est-à-dire la maîtrise de l'exposition aux ondes électromagnétiques et l'amélioration de la connaissance des impacts sanitaires. Il vise à **fournir une carte complète de l'exposition créée par les antennes de téléphonie mobile sur le territoire national.**

Cet outil puissant permet aujourd'hui de disposer d'une première photographie de l'exposition potentielle sur l'espace public (à 1,5 m du sol). Celle-ci montre que **dans de nombreuses situations, l'exposition du public est supérieure à 6V/m**, niveau retenu jusque là pour définir les points atypiques pour lesquels les opérateurs doivent mettre en place des mesures pour réduire le niveau des champs électromagnétiques . Instaurée par la loi Abeille du 9 février 2015, cette disposition a pour objectif premier la sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Nos associations s'inquiètent de ce niveau d'électrosmog qui n'avait pas été détecté jusque là, d'autant que **des situations encore plus préoccupantes risquent d'apparaître lorsque la simulation sera étendue à ce qui se passe en hauteur**, dans les immeubles d'habitation qui font face aux antennes, comme nombre d'appartements, résidences et HLM.

> Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement déplore : « Face à cette situation inédite, le premier réflexe de l'ANFR, consiste à proposer de remonter le niveau d'attention à 9V/m, c'est ce qui nous a été annoncé en comité de dialogue du 19 mars. Cette proposition scandaleuse est totalement contraire à la démarche de sobriété instaurée par la loi ».
>
> Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM/Electrosensibles de France poursuit : « La France a privilégié le déploiement massif des réseaux sans se doter des outils incitatifs ou coercitifs efficaces pour assurer une sobriété électromagnétique effective. La loi de simplification actuellement en débat à l'Assemblée nationale pourrait aggraver cette dissymétrie.Truquer le thermomètre ne ferait qu'empirer et masquer le nombre de personnes soumises à des niveaux de plus en plus élevés et renforcer les inégalités en la matière. »

Aussi, nos associations demandent à ce que cet outil « Simulation France entière » soit utilisé pour **établir une réelle politique planifiée de réduction des expositions des Français plutôt que de servir d'alibi à une politique de Gribouille.**

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026